



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais/espagnol/russe

Soixante-huitième session

Point 99 t) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Réponses reçues des gouvernements	4
Argentine	4
Australie	4
Colombie	5
Cuba	6
Jamaïque	7
Lituanie	8
Pays-Bas	9
Portugal	10
Suisse	11
Trinité-et-Tobago	12
Ukraine	13
III. Réponse reçue de l'Union européenne	13
IV. Réponses reçues du système des Nations Unies	15
Département des opérations de maintien de la paix	15

* A/68/150.



Bureau des affaires de désarmement	15
Fonds des Nations Unies pour l'enfance.	16
Programme des Nations Unies pour le développement	17
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).	18
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.	19

I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/48 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Assemblée générale a exhorté les États Membres, les organisations sous-régionales et régionales concernées, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées dans tous les mécanismes de décision concernant les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, en particulier la prévention et la réduction de la violence armée et des conflits armés.

2. L'Assemblée générale s'est félicitée des efforts que les organismes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies continuent de faire pour accorder un rang de priorité élevée à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et, à cet égard, a pris acte du rôle que joue l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en encourageant la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives aux femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité.

3. L'Assemblée générale a demandé instamment à tous les États Membres d'appuyer et de renforcer la participation effective des femmes aux travaux des organisations actives dans le domaine du désarmement aux niveaux local, national, régional et sous-régional et a engagé tous les États à donner des moyens d'action aux femmes, notamment en renforçant, en tant que de besoin, leurs capacités, afin qu'elles participent à la conception et à l'exécution des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Elle a également demandé aux organismes, institutions, fonds et programmes compétents des Nations Unies d'aider les États qui en font la demande à promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, y compris l'action qu'elles mènent pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

4. L'Assemblée générale a par ailleurs prié le Secrétaire général de solliciter l'avis des États Membres sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, et de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution 67/48. Établi sur la base des informations communiquées par les États Membres, le présent rapport est soumis en réponse à la demande de l'Assemblée.

5. À cet égard, une note verbale datée du 25 février 2013 a été adressée à tous les États Membres pour solliciter leurs vues sur le sujet. Un mémorandum daté du 17 avril 2013 a également été distribué aux entités compétentes des Nations Unies. Les uns et les autres ont été invités à fournir un résumé de leurs vues pour inclusion dans le présent rapport. La version longue des communications des pays qui en ont fait la demande est diffusée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement. Les réponses reçues au 18 juillet 2013 figurent aux sections II et IV du rapport. Celle de l'Union européenne est reproduite à la section III, conformément aux modalités énoncées dans la résolution 65/276. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans un additif.

II. Réponses reçues des gouvernements

Argentine

[Original : espagnol]
[5 juin 2013]

Pays fournisseur de contingents et défenseur des droits de l'homme en temps de conflit, l'Argentine soutient la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions connexes, ainsi que celles de l'Assemblée générale concernant les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Conformément aux objectifs desdites résolutions, l'Argentine a mis en place, sous l'impulsion de la Présidente de la République, une politique de transversalisation de la problématique hommes-femmes aux Ministères de la défense et de la sécurité, ce qui a permis d'accroître la participation des femmes à la prise des décisions dans ces domaines. Un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans le domaine de la défense a été adopté en 2008 et d'innombrables mesures ont été prises pour renforcer le rôle des femmes dans l'armée et les forces de sécurité.

L'Argentine est favorable au renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels des mécanismes nationaux et internationaux de coordination des questions relatives au désarmement, et en particulier au commerce illicite d'armes légères, ainsi qu'à la participation des femmes aux activités de désarmement locales par le biais des organisations non gouvernementales. C'est pourquoi elle se réjouit que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait récemment nommé une experte argentine au nombre des neuf membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

En 2011, le Ministère des relations extérieures, du commerce extérieur et du culte a réuni toutes les instances chargées de la question des femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité et les représentants de la société civile afin d'élaborer un projet de plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes, processus auquel ont participé plusieurs organisations non gouvernementales s'intéressant aux questions de la paix, de la sécurité et de la problématique hommes-femmes.

Le projet de plan tient compte des réflexions émises par les femmes lors de la consultation organisée par l'ONU dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), concernant la nécessité de progresser dans différents domaines et notamment de créer des conditions de sécurité pour les femmes et les filles dans les situations de conflit et d'après conflit, ce qui n'est possible que si les femmes sont associées aux processus de désarmement.

Australie

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

L'Australie soutient et promeut énergiquement la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. La

question des femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité sera une de ses grandes priorités étant au Conseil de sécurité.

Ces trois dernières années, l'Australie a activement promu la participation des femmes aux débats régionaux et internationaux sur le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action relatif aux armes légères, pour qu'elles se fassent entendre sur le désarmement et la maîtrise des armements. Avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et Oxfam, elle a organisé à Brisbane l'atelier régional du Pacifique consacré à ces deux instruments où des dirigeantes d'organisations non gouvernementales dans le Pacifique et les Caraïbes ont décrit l'incidence des armes légères illicites sur les femmes et le rôle important des organisations de la société civile dans le désarmement.

L'Australie a aussi aidé le Women's Institute for Alternative Development à organiser dans les Caraïbes trois ateliers régionaux, à l'issue desquels les membres de la Communauté des Caraïbes ont adopté une position régionale commune sur la nécessité de faire figurer la problématique hommes-femmes dans le texte du Traité sur le commerce des armes. Au cours des négociations en vue de l'adoption du Traité, l'Australie n'a cessé de prôner l'inclusion dans son texte de nettes références humanitaires – notamment aux victimes de la violence sexiste; elles figurent à présent dans son préambule.

Pendant trois ans, l'Australie a financé la participation des organisations féminines de la société civile du Pacifique et des Caraïbes aux négociations sur le Traité dans le cadre du programme d'appui à la participation aux séminaires internationaux de l'Agence australienne pour le développement international. Pour chaque séminaire financé par le programme, l'Australie a fait respecter l'équilibre entre les participants des deux sexes afin de donner aux femmes la possibilité de représenter leur gouvernement à l'ONU à un niveau élevé.

Sur le plan national, le Bureau de la condition féminine du Gouvernement australien a élaboré, avec les institutions australiennes compétentes, un plan national d'action sur les femmes, la paix et la sécurité en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions connexes visant à protéger et à autonomiser les femmes et les filles en situation précaire au cours et au lendemain des conflits. Ces trois dernières années, l'Australie a soutenu énergiquement la demande des femmes (satisfaite en 2012) de participer au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

En septembre 2011, le Gouvernement australien a nommé sa première Ambassadrice mondiale des femmes et des filles chargée de promouvoir leur autonomisation politique, économique et sociale dans les hautes sphères internationales, en mettant l'accent sur les femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité.

Colombie

[Original : espagnol]
[16 mai 2013]

Le Gouvernement colombien souligne que les mesures suivantes peuvent contribuer au renforcement du rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements :

- Faire connaître le lien entre la présence des armes et la forte augmentation des violences familiales et de leur risque;
- Reconnaître l'engagement et le rôle prépondérant des femmes dans l'élaboration des politiques, de sécurité notamment;
- Incorporer dans les politiques de sécurité la question de la violence faite aux femmes dans les espaces publics et privés;
- Encourager chez les enfants et adolescents des deux sexes le rejet des modèles de masculinité et de féminité associés au pouvoir que donnent les armes;
- Associer les femmes aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration;
- Multiplier les campagnes de prévention de l'utilisation des armes légères à la maison et d'information sur le lien entre elles et les diverses formes de violence familiale.

En Colombie, une politique gouvernementale d'égalité des sexes et un plan visant à garantir une vie sans violence ont été élaborés par le Haut Conseil présidentiel et lancés par le Président de la République, Juan Manuel Santos Calderón, le 12 septembre 2012.

Cette politique prévoit la mise en place d'un ensemble de mesures stratégiques sectorielles articulées de manière à permettre de progresser vers l'élimination de la discrimination, à garantir aux femmes l'exercice de leurs droits et ainsi à offrir à l'ensemble de la population colombienne les bienfaits d'une société plus équitable, sans exclusion, prospère et en paix.

Cuba

[Original : espagnol]
[30 mai 2013]

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont un rôle important à jouer dans le suivi des engagements internationaux pris par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la condition féminine dans le monde.

Il importe que les États prennent des mesures pour réaliser la pleine égalité entre les sexes, donner aux femmes les moyens d'agir à tous les niveaux et renforcer leur rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Cuba estime qu'il importe de renforcer la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels des institutions nationales et internationales et à la formulation des politiques relatives à la paix.

Comme l'ont proclamé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les femmes ont joué un rôle moteur dans le mouvement mondial en faveur de la paix et du désarmement général. Elles ont également joué un rôle essentiel dans le processus visant l'élimination totale des armes nucléaires.

La promotion de l'égalité des chances pour la représentation des femmes dans les mécanismes décisionnels sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements contribuera beaucoup à la paix et à la sécurité internationales.

Par ses politiques en faveur de la population et en particulier des femmes, Cuba a fait d'importants progrès pour l'accès de celles-ci à l'emploi, à l'éducation et à la santé, ainsi que pour leur participation à la vie politique.

La participation des Cubaines à la vie politique est démontrée par leur présence dans tous les organes de l'État et du Gouvernement. Aux élections législatives de février 2013, le pourcentage des femmes au Parlement a atteint le niveau record de 48,86 %, ce qui met Cuba au troisième rang mondial à cet égard. De plus, 41,94 % des membres du Conseil d'État sont des femmes.

Cuba réaffirme sa volonté de poursuivre la promotion de la femme dans toutes les sphères de la société.

Jamaïque¹

[Original : anglais]
[20 juin 2013]

Généralités

La Jamaïque reconnaît que les femmes doivent participer à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Malgré l'absence de conflit armé, la Jamaïque se heurte au problème de la violence armée et voit ainsi beaucoup de ses hommes tomber sous les balles et ses femmes, devenues seul soutien de famille, se débattre avec des traumatismes émotionnels et psychologiques.

Sa situation géographique et ses frontières poreuses exposent le pays au commerce illicite d'armes légères, ce qu'aggrave encore le lien étroit entre ce commerce et le trafic de drogue, deux fléaux pour l'économie et le tissu humain et social de la société. Le climat d'insécurité qui en découle contribue encore à l'effritement de la société et en lèse les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes.

Le Gouvernement jamaïcain s'attaque à ce problème sur tous les fronts en mettant en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage des armes légères et de petit calibre illicites, ainsi que des instruments de marquage et de traçage, et le Traité sur le commerce des armes qu'il a signé le 3 juin 2013.

Vu l'intérêt qu'elle porte à la question, la Jamaïque s'est portée coauteur de la résolution 65/69 et, dernièrement, de la résolution 67/48 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Faits nouveaux

La Jamaïque continue d'associer les femmes aux délibérations et à l'élaboration des politiques visant le crime et la violence.

¹ Le texte intégral de la communication présentée par le gouvernement ou l'entité est disponible sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmament/gender).

La politique nationale d'égalité des sexes adoptée le 8 mars 2011 énonce des objectifs et des indicateurs pour l'élaboration et l'application d'un plan général d'action contre le crime tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Le programme policier de proximité a été étendu à d'autres localités de l'île et on élabore une stratégie complète de sécurité publique englobant la prévention, la réadaptation et la réinsertion.

Malgré ces efforts, il faut que la communauté internationale fournisse une assistance technique et un appui au renforcement des capacités pour pouvoir appliquer intégralement et effectivement le Programme d'action relatif aux armes légères et le Traité sur le commerce des armes.

La Jamaïque continuera de s'appliquer à enrayer le commerce illicite des armes légères et d'appuyer sous tous ses aspects, sans fléchir, le désarmement, y compris nucléaire. Elle ne doute pas que la communauté internationale fera preuve de la volonté politique nécessaire pour y parvenir.

Lituanie¹

[Original : anglais]
[6 juin 2013]

La Lituanie s'est vivement félicitée de l'initiative prise par la Trinité-et-Tobago de déposer la résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dont elle a été coauteur en 2010 et 2012.

La Lituanie attache beaucoup d'importance aux initiatives concernant le rôle des femmes pour la paix et la sécurité, y compris le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements tant pour renforcer le rôle des femmes dans sa société que pour exposer l'importance internationale de ces questions.

Mise en œuvre au plan national

La Lituanie a adopté un certain nombre de documents visant à renforcer le rôle des femmes dans la sécurité internationale et notamment dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements² :

- L'égalité des sexes dans le système national de défense a été inscrite au programme national de 2010-2014 sur l'égalité des sexes;
- Le 28 décembre 2011, le plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été adopté;
- Le 9 mars 2012, le plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le système national de défense a été adopté;
- Le 24 mai 2012, le Ministère des affaires étrangères a organisé un séminaire sur l'application nationale de la résolution 1325 (2000).

² Les informations et documents sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Lituanie peuvent être consultés sur www.urm.lt/index.php?921391448.

Action menée aux niveaux international et régional

La Lituanie soulève régulièrement les questions de la problématique hommes-femmes dans divers forums des Nations Unies et notamment dans les débats ouverts du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et la protection des civils en période de conflit armé, ainsi qu'aux sessions de la Commission de la condition de la femme³.

La Lituanie s'est félicitée de l'adoption du Traité sur le commerce des armes et a été l'un de ses premiers signataires. Au long des négociations, elle a préconisé l'inclusion de normes destinées à prévenir les transferts d'armes pouvant servir à commettre des violences sexistes et sexuelles.

À la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la Lituanie a invité les États Membres à prêter dûment attention au sexe et à l'âge dans le contexte des armes légères.

Il n'est pas moins important, au plan régional, d'appeler l'attention sur le rôle des femmes dans la paix et la sécurité internationales. La Lituanie, qui a assuré la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2011 et du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE en 2013, a présenté et appuyé des initiatives portant sur les femmes et la sécurité, notamment la maîtrise des armements.

Pays-Bas¹

[Original : anglais]
[19 juin 2013]

Les Pays-Bas mènent une lutte active contre la prolifération incontrôlée des mouvements d'armes illicites qui alimentent la violence, le terrorisme et le crime et mettent en danger la sécurité, les droits de l'homme et la stabilité. Devant les centaines de milliers de victimes qui en résultent dans le monde, il faut une approche opérationnelle.

Les Pays-Bas soulignent qu'il importe, dans les débats sur le désarmement, que la problématique contextuelle hommes-femmes soit prise en compte car celles-ci ne sont pas touchées comme ceux-là par les questions relatives aux armes de destruction massive, aux armes légères, aux mines terrestres et au désarmement et au développement.

C'est pourquoi les Pays-Bas ont œuvré pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes des Nations Unies dans les négociations internationales, comme celles du Traité sur le commerce des armes, et, pour l'application des accords relatifs à la prolifération illicite et incontrôlée d'armes et de munitions, comme le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

³ Les déclarations de la Lituanie peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://un.mfa.lt>.

Par ailleurs, dans leur politique étrangère et leur politique de développement, les Pays-Bas soutiennent les programmes relatifs au désarmement : déminage ou sensibilisation au danger des mines, stockage prudent des armes et munitions, réglementation et transparence du commerce des armes et formation du personnel féminin des forces de sécurité et de police. Les besoins des hommes, des femmes et des enfants sont pris en compte et la coopération avec les organisations non gouvernementales et régionales est de rigueur. Les violences sexuelles et sexistes étant souvent commises en situations de conflit et liées au commerce illicite des armes, les Pays-Bas soutiennent les activités qui visent à mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

Par ailleurs, les Pays-Bas sont partisans de faire mieux connaître les liens entre le désarmement et la problématique hommes-femmes. Pour réaliser les objectifs internationaux de désarmement, il faut comprendre la relation entre cette problématique et la sécurité. C'est pourquoi les Pays-Bas soutiennent les travaux des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires, comme les recherches axées sur l'observation, les publications et les débats d'experts. La Journée internationale des femmes pour la paix et le désarmement permet aux intervenants de renforcer leur engagement. De plus, les Pays-Bas offrent une formation sur la prise en compte des sexospécificités dans les opérations de maintien de la paix pour donner aux diplomates et aux experts civils et militaires les connaissances et les moyens d'action nécessaires.

Le désarmement sera plus efficace si les débats, les décisions et les activités qui s'y rapportent tiennent compte de la problématique hommes-femmes et si les femmes participent plus équitablement à la prise de décisions. Cela est conforme au deuxième plan national d'action (2012-2015) pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#), qui vise à créer des conditions favorisant l'exercice de responsabilités par les femmes et leur participation active à la vie politique nationale, infranationale et locale. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables car elles voient venir les conflits, s'y battent, puis édifient la paix et sont des militantes et des dirigeantes politiques. Les Pays-Bas continueront donc de promouvoir leur participation au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Portugal¹

[Original : anglais]
[6 juin 2013]

Recommandations

Le Portugal est convaincu que la participation des femmes aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements en renforcera l'efficacité et la légitimité. Au vu de son expérience nationale, il estime que les mesures suivantes permettront d'apporter des améliorations dans ce domaine :

- Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir le recrutement de femmes dans les forces de sécurité;
- Élaboration de plans nationaux d'action en vue de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité;

- Organisation de formations axées sur les femmes à d'autres niveaux décisionnels;
- Collecte de données et analyse des résultats des processus de désarmement auxquels participent des femmes à des degrés divers.

Instruments internationaux

Le Portugal accorde une attention spéciale aux armes légères, notamment à feu, dans le contexte de la violence sexiste et de la violence à l'égard des femmes. C'est pourquoi il a soutenu l'inclusion de la violence sexiste parmi les paramètres à prendre en compte dans l'exportation d'armes, conformément au Traité sur le commerce des armes qu'il a signé le 3 juin 2013.

Le Portugal se félicite par ailleurs des résultats de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner en 2012 les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Situation au plan national

Les femmes sont touchées de diverses manières par la violence résultant de l'emploi d'armes à feu. Au Portugal, la majorité des armes à feu légales appartiennent à des hommes de nationalité portugaise. Entre 2003 et 2008, les armes à feu ont fait au Portugal 985 morts, dont 225 (24 %) étaient des femmes. Entre 2007 et 2009, 191 (13 %) des affaires relatives à l'emploi d'armes dans des situations de violence familiale ont mis en cause des armes à feu (Ministère de l'intérieur, 2007-2009).

Le Portugal interprète exhaustivement la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et estime qu'outre les aspects relatifs aux conflits armés et à l'aide humanitaire, il faut renforcer la cohérence des politiques nationales relatives au désarmement, au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, à la sécurité publique et à la violence sexiste afin de protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles. Ce principe est énoncé dans le plan national d'action de 2009-2013 pour l'application de la résolution. De plus, le Portugal s'efforce d'équilibrer la représentation des femmes et des hommes à tous les niveaux décisionnels, en particulier dans le secteur de la sécurité. Les résultats positifs ainsi obtenus sont présentés dans la communication plus détaillée que le Portugal a présentée au Bureau des affaires de désarmement.

Suisse¹

[Original : anglais]
[30 mai 2013]

Dans la politique étrangère de la Suisse touchant la paix et la sécurité, la problématique hommes-femmes et celle des besoins différents des hommes et des femmes sont dûment prises en compte. L'égalité entre les sexes occupe une place essentielle dans la quête d'une paix résiliente et durable. C'est pourquoi il importe au plus haut point de protéger les femmes et les filles dans les situations de conflit et d'après conflit, de renforcer le respect de leurs droits fondamentaux et d'encourager leur participation aux processus de paix et autres processus politiques.

Les sexes spécifiques sont toujours prises en compte dans les efforts de paix et de sécurité et les programmes opérationnels de la Suisse qui s'emploie ainsi à inciter ses partenaires à tenir compte eux aussi de la problématique hommes-femmes dans leurs projets. Cette problématique est donc enracinée dans les activités suisses de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, qui relèvent de la politique nationale de paix et de sécurité. La Suisse a de plus élaboré un plan national d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Suivant l'approche pangouvernementale, tous les organes compétents de la Confédération suisse ont mis en place des mesures concrètes dont l'application est contrôlée et examinée régulièrement. Il s'agit notamment d'établir des budgets sexes spécifiques pour les programmes et projets de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements financés par la Suisse, ainsi que des mesures visant à renforcer le nombre des femmes s'occupant du désarmement.

Dans ses déclarations devant les instances internationales, que ce soit dans le cadre de l'ONU ou dans celui d'autres régimes de désarmement, la Suisse soulève régulièrement les questions de la problématique hommes-femmes. Ainsi, ses stratégies relatives à la lutte antimines et aux armes légères et de petit calibre lui ont fait une part importante. De plus, la Suisse défend activement la prise en compte des femmes dans la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et dans les instruments internationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre. Elle se félicite que ces questions soient abordées dans les débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Trinité-et-Tobago¹

[Original : anglais]
[3 juin 2013]

La Trinité-et-Tobago a été le principal auteur des résolutions 65/69 et 67/48 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, adoptées par consensus respectivement en 2010 et 2012.

Efforts menés à l'échelon international

- En marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, la Trinité-et-Tobago a organisé une manifestation de haut niveau qui a donné l'occasion d'élargir le débat sur la question des femmes, du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.
- Lors de cette manifestation, la publication intitulée *Forces of Change: Profiles of Latin American and Caribbean Women in Combating Illicit Trafficking in Small Arms* a été présentée.

Efforts menés à l'échelon régional

Les séminaires et conférences ci-après ont été organisés au niveau régional afin de dispenser une formation dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements au personnel de sécurité, y compris les femmes :

- Juillet 2010 : programme d'assistance à la destruction des armes à feu et à la gestion de leurs stocks dans les États des Caraïbes, mis en œuvre par le Centre

régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;

- Avril et octobre 2011 et avril 2012 : formation interinstitutionnelle à la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs;
- Juin 2012 : table ronde régionale sur la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre par le renforcement des contrôles aux frontières;
- Mars 2013 : atelier traitant des moyens de faire face aux attaques biologiques, organisé en collaboration avec le Comité interaméricain contre le terrorisme;
- Avril 2013 : atelier de trois jours consacré à l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité.

Réalisation par des moyens nationaux

À l'échelon local, des chances de participer à égalité aux décisions en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements ont été offertes aux femmes comme suit :

- Des femmes ont été promues aux rangs supérieurs de la police trinitadienne;
- Les postes de commissaire adjoint aux opérations et de commissaire assistant chargé de contrôler l'atelier des pièces de protection sont occupés par des femmes;
- Dirigé par une femme, le Bureau de lutte contre la criminalité organisée, les drogues et les armes à feu, principal service de la police chargé d'enquêter sur le trafic d'armes à feu, confie régulièrement ses enquêtes à des policières;
- Les délégations trinitadiennes qui ont participé aux réunions préparatoires relatives au Traité sur le commerce des armes ainsi qu'à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects étaient en majorité composées de femmes.

Ukraine

[Original : russe]
[31 mai 2013]

Dans le Département de la sécurité internationale et du désarmement du Ministère des affaires étrangères ukrainien, les femmes représentent un tiers du corps diplomatique et dirigent deux des cinq services.

III. Réponse reçue de l'Union européenne¹

[Original : anglais]
[7 juin 2013]

Comme l'a déclaré la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, il est plus difficile

de parvenir à une paix durable et de faire régner la sécurité dans un pays ou une région quand seule la moitié de la population est représentée à la table des négociations ou dans les pourparlers de reconstruction après un conflit. L'Union européenne juge essentiel que les femmes participent aux activités de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Leur rôle en la matière peut être renforcé en favorisant la prise de conscience des différences entre les sexes et en intégrant les femmes au déroulement de ces activités.

Le 8 décembre 2008, le Conseil de l'Union européenne a adopté l'approche globale de l'Union européenne relative aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et le document opérationnel sur l'application de la résolution 1325 (2000), confirmée par la résolution 1820 (2008), dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne qui, dans ses missions, s'attache à prendre en compte l'égalité des sexes. Ses États membres ont eux-mêmes adopté des plans nationaux d'action.

L'Union européenne estime que les dispositifs de l'aide fournie par les donateurs aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration devraient prendre en compte la problématique hommes-femmes. Dans un document de réflexion sur l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, elle a mis en évidence la conscience de plus en plus claire de la nécessité de les axer vers les ex-combattants en incluant dans cette démarche non seulement ceux qui portent les armes mais aussi les non-combattants associés aux groupes armés, dont les femmes et les filles.

Toutes les missions et opérations de gestion de crise conduites par l'Union européenne bénéficient de la contribution de spécialistes des droits de l'homme et de la condition de la femme. En fixant les grandes lignes d'un programme, il devrait être possible d'accroître le nombre de formations proposées dans le domaine de la problématique hommes-femmes et de les rendre plus accessibles.

Les femmes, les filles, les garçons et les hommes peuvent être touchés de diverses façons par les mines et les restes explosifs de guerre. L'enjeu que représentent l'inspection et le dégagement des zones minées peut différer d'un groupe à l'autre. L'Union européenne invite donc tous les acteurs de la lutte antiminés à faire en sorte que tous bénéficient également de leurs activités.

En avril 2012, l'Union européenne et ONU-Femmes ont signé un mémorandum d'accord visant à mieux coopérer pour l'égalité des sexes et la justice, pour l'attribution de postes de direction à des femmes et leur participation à la vie politique, leur émancipation économique, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'aide humanitaire, la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et l'autonomisation des femmes face aux problèmes mondiaux.

S'agissant de la sous-représentation des femmes dans les processus de médiation et les négociations de paix – volet important du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité – l'Union européenne a la ferme volonté de favoriser leur représentation et de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles pour mobiliser des compétences spécialisées en médiation féminine d'un bout à l'autre des processus.

IV. Réponses reçues du système des Nations Unies

Département des opérations de maintien de la paix

[Original : anglais]
[10 juin 2013]

Mis en œuvre à l'échelon local, les projets à forte proportion de main-d'œuvre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ont été lancés pour favoriser l'instauration de conditions propices à un programme intégral de désarmement, démobilisation et réintégration. Ils visent les jeunes en danger et se fixent comme objectif de compter 30 % de femmes parmi leurs bénéficiaires.

Durant l'exercice budgétaire en cours, le programme communautaire de réduction de la violence, établi en 2007 par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti à partir d'un programme classique de désarmement, démobilisation et réintégration, est venu en aide à plus de 1 000 femmes grâce à divers projets axés sur la formation professionnelle, le placement et la gestion d'entreprises. Son objectif est de favoriser la stabilisation en permettant aux femmes des zones touchées par la criminalité d'accéder à l'indépendance financière et à la formation.

Bureau des affaires de désarmement

[Original : anglais]
[10 juin 2013]

En mettant en œuvre son plan d'action pour la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes (2003), le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat continue de poursuivre des objectifs de désarmement par des programmes, activités et politiques tenant compte des disparités entre les sexes, à la fois au Siège et dans ses centres régionaux de Lima, Lomé et Katmandou. Il cherche à promouvoir l'égalité des chances entre les deux sexes dans la participation aux décisions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, et à mettre l'accent sur la précieuse contribution des femmes aux mesures concrètes de désarmement. Il s'efforce d'intégrer une composante « problématique hommes-femmes » aux programmes ou initiatives qu'il introduit au Siège ou dans ses centres régionaux.

Le Bureau a constamment œuvré pour la participation des femmes aux programmes et aux activités de désarmement, et aux forums se rapportant à la question, mandatés à cet effet, tels que le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, les Groupes d'experts gouvernementaux et le Conseil consultatif pour les questions de désarmement. En outre, la participation de spécialistes femmes aux activités découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et surtout aux nombreux ateliers régionaux organisés par le Bureau, est vivement encouragée. À cet égard, le Bureau engage les États Membres à désigner des femmes pour participer aux formations au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération qu'il propose aux responsables, techniciens et scientifiques du secteur de la sécurité.

Le Bureau s'est fait le défenseur inlassable des femmes en tant qu'agents de changement et, à l'appui de cette position, il a fourni aux États les moyens de

faciliter l'intégration d'une démarche égalitaire dans le désarmement et la maîtrise des armes de petit calibre, notamment par le document intitulé « Transversalisation de la problématique hommes-femmes pour la mise en œuvre efficace du Programme d'action relatif aux armes légères ».

Les centres régionaux du Bureau ont particulièrement mis l'accent sur l'importance de la participation des femmes aux initiatives de désarmement. En septembre 2012, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a présenté une publication intitulée *Forces of Change: Profiles of Latin American and Caribbean Women in Combating Illicit Trafficking in Small Arms* (que l'on peut consulter en anglais et en espagnol à l'adresse : www.unlirec.org/documents/women_in_fame.pdf), recueil des expériences et des aptitudes de 58 femmes issues des services publics de sécurité, de maintien de l'ordre et d'organisations de la société civile œuvrant à la maîtrise des armes de petit calibre. Auparavant, le Centre avait organisé la première formation interinstitutionnelle réservée aux femmes sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (septembre 2011). Par ailleurs, afin de mettre les responsables de la sécurité mieux à même de veiller au bon déroulement des élections, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a organisé en 2012, au Togo, avec le Gouvernement togolais, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge, deux ateliers de formation qui comprenaient des modules consacrés à la prévention de la violence à l'égard des femmes et aux questions d'égalité des sexes.

Parallèlement, une nouvelle publication de la série « Civil Society and Disarmament »⁴ a été lancée au Siège en avril 2013; elle comprend deux articles traitant de la participation des femmes à la politique, à l'enseignement et à la promotion du désarmement, ainsi qu'aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ce faisant, le Bureau cherche à mettre en lumière l'interaction croissante entre le désarmement et d'autres questions, dont l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie publique. La publication souligne, entre autres, comment la progression du désarmement rejaille sur l'égalité des sexes.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance¹

[Original : anglais]
[10 juin 2013]

En 2012, le bureau régional des Amériques et des Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a conçu et lancé une initiative multinationale visant les hauts niveaux de violence armée et leurs conséquences pour les enfants et les adolescents de la région, en adoptant une démarche fondée sur les droits et intégrée de prévention et de réduction de cette violence. La stratégie, en trois volets, se décompose comme suit : consolider les données et les preuves attestant des effets de la violence armée sur les enfants, dont les effets

⁴ Bureau des affaires de désarmement, *Applying a Disarmament Lens to Gender, Human Rights, Development, Security, Education and Communication: Six Essays* (New York, 2012). La publication peut être consultée à l'adresse suivante : www.un.org/disarmament/HomePage/ODAPublications/CivilSocietyAndDisarmament/2012/NGO_pub_2012.pdf.

différenciés sur les filles et les garçons d'âge différent; intégrer la prévention et la réduction de la violence armée dans les systèmes et mécanismes institutionnels de protection de l'enfance, notamment lors de l'élaboration des politiques et plans nationaux et locaux de prévention de la violence à l'égard des enfants et des femmes; et appuyer les programmes locaux de prévention et de réduction de la violence armée axés sur les enfants en faisant en sorte que la participation de la communauté à leur planification et à leur mise en œuvre soit équilibrée sur le plan des sexes. Compte tenu de la symbiose des diverses formes de violence (armée, familiale, sexiste, physique et sexuelle, etc.) et de leur caractère intergénérationnel, touchant divers milieux (foyers, communautés, institutions), les efforts de prévention et de réduction de la violence armée s'inscrivent dans le cadre plus large de l'action de prévention et de répression de la violence à l'égard des enfants et des femmes. Les pays des Amériques et des Caraïbes où l'UNICEF met en œuvre des programmes de prévention et de réduction de la violence armée sont le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et Panama.

En outre, l'UNICEF continue d'appuyer les efforts visant à remédier aux conséquences, pour les enfants et les femmes, de l'utilisation des armes dans le contexte et au lendemain d'un conflit armé, notamment en continuant de diriger la composante « éducation aux risques résultant des mines et des restes explosifs de guerre » de la lutte antimines par des programmes en ce sens dans plus de 20 pays. De plus, l'UNICEF préconise d'accroître le financement de la création systématique de systèmes viables de surveillance des blessures par armes à feu, permettant entre autres la collecte et la gestion de données ventilées par âge et par sexe, et de s'y attacher. Au Népal, avec l'appui de l'UNICEF, le système national de surveillance de la violence armée a permis de mieux appréhender les menaces de l'utilisation d'armes en fonction de l'âge et du sexe grâce à la ventilation des données recueillies dans le cadre de la lutte antimines, à l'aide fournie aux blessés par armes, et à des initiatives de prévention et de réduction de la violence armée telles que la campagne nationale de sensibilisation contre la violence armée. Dans des pays comme la Libye, l'UNICEF accroît également son engagement dans des activités éducatives visant à sensibiliser davantage à l'utilisation et aux dangers des armes légères et de petit calibre. Il s'agit de différencier les conséquences de cette utilisation pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes, de renforcer la capacité des médias de bien informer sur leur mauvais usage et de diffuser des messages d'éducation aux risques et engageant à la prudence par divers moyens : annonces radiodiffusées, débats télévisés et panneaux d'affichage.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[13 juin 2013]

Afin de promouvoir l'égalité des chances pour que les femmes soient représentées dans les processus décisionnels relatifs au désarmement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au moyen des programmes de parrainage (2011-2013) des conférences sur le Traité sur le commerce des armes, a appuyé la participation à ces processus de 13 femmes originaires de neuf pays et d'une organisation régionale. En outre, grâce au programme de parrainage du PNUD, des femmes originaires de deux pays ont participé à la session du Comité

préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (19-23 mars 2012) ainsi qu'à la Conférence (27 août-7 septembre 2012).

En 2012, par son appui à l'élaboration de politiques et de stratégies, le PNUD a aidé à faire prendre en compte l'égalité des sexes dans les politiques et stratégies nationales de maîtrise des armes de petit calibre et de réduction de la violence armée. Ainsi, au Burundi, le Gouvernement a adopté un plan quinquennal d'action pour le désarmement des civils et la maîtrise des armes de petit calibre, qui tient compte des besoins spécifiques des femmes. Dans le cadre de ses interventions de sécurité et de maîtrise des armements à l'échelle communautaire, le PNUD a permis aux femmes de participer, notamment par des débats spécifiques de groupe, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets axés sur la sécurité. Ainsi, en El Salvador, la moyenne annuelle du nombre de femmes assassinées chaque jour est tombée de 1,7 en 2011 à 0,9 en 2012, résultat auquel le PNUD a concouru en appuyant les initiatives de réduction de la violence dans plus de 20 municipalités. Des projets ont été réalisés dans divers pays ou zones : Bosnie-Herzégovine, Burundi, Côte d'Ivoire, El Salvador, Guatemala, Honduras, Iraq, Kenya, Libéria, Népal, Nicaragua, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Kosovo.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)¹

[Original : anglais]
[5 juin 2013]

Contexte

On sait que la fabrication, le commerce, la collecte et l'utilisation des armes sont presque exclusivement le fait des hommes, qui sont aussi la majorité de ceux qu'elles tuent. À l'échelle mondiale, toutefois, l'immense majorité des femmes tuées par armes à feu sont victimes de la violence entre partenaires intimes. Malheureusement, faute de données fiables et ventilées par sexe permettant de comprendre comment l'utilisation d'armes légères et de petit calibre exacerbe l'inégalité des sexes, il n'existe pas de politique apte à remédier à cette situation. De plus, les normes internationales font défaut pour établir des concepts de base et des méthodes de collecte et d'analyse des données.

Les menaces, les agressions et les diverses formes de violence physique et sexuelle sont plus difficiles à quantifier, surtout en raison du faible nombre de cas signalés. À cela s'ajoute le fait que les victimes ignorent souvent leurs droits et ne savent pas où trouver de l'aide. Par ailleurs, prouver qu'une victime a été menacée d'une arme à feu est juridiquement complexe, car le ministère public doit établir, entre autres, que l'agresseur présumé était en possession d'une arme à feu et que cette arme était utilisable. Même là où un bon système juridique de défense est en place, les victimes ont rarement les moyens de recourir à un avocat.

Activités de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

En 2012 et 2013, ONU-Femmes a joué un rôle essentiel en aidant les femmes à se faire entendre lors des négociations sur le Traité sur le commerce des armes. En plus de son aide aux représentantes de la société civile pour faire pression sur les États Membres afin qu'ils utilisent un langage tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'Entité a organisé des ateliers de renforcement des capacités et des manifestations de réseautage, dont une table ronde traitant des droits fondamentaux des femmes dans le contexte du Traité sur le commerce des armes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵.

ONU-Femmes a également apporté son soutien à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme, qui, dans ses conclusions concertées sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, s'est déclarée consciente du fait que l'utilisation et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre aggravent la violence, entre autres à l'égard des femmes et des filles (E/2013/27-E/CN.6/2013/11).

En fin de compte, de fermes dispositions visant la violence sexiste figurent dans le Traité sur le commerce des armes.

Recommandations

- Dans le cadre de leurs mécanismes nationaux de maîtrise des armements, les États Membres doivent faire en sorte que toutes les informations collectées soient ventilées par sexe.
- Les États Membres doivent également faire en sorte que les femmes soient convenablement représentées dans tous les forums de décision concernant le désarmement et la maîtrise des armements.
- Au moins 15 % des dépenses de relèvement – dont les initiatives relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la sécurité de la population et à la maîtrise des armements – doivent être affectées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[10 juin 2013]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) œuvre énergiquement pour promouvoir le rôle des femmes dans la maîtrise des armements – notamment la prévention et la répression du commerce illicite des armes à feu – en élaborant des programmes intégrés visant à l'application du Protocole relatif aux armes à feu. Depuis 2011, l'ONUDC met en œuvre son projet mondial relatif aux armes à feu, qui se compose d'un grand nombre d'activités dans de nombreux domaines tels que l'élaboration de lois, le renforcement des capacités et la

⁵ Un résumé de la manifestation peut être consulté à l'adresse suivante : www.peacewomen.org/assets/file/ATT/side_event-_att_and_cedaw_summary.pdf.

formation, l'appui institutionnel et technique au marquage, à l'enregistrement, aux contrôles des transferts et aux domaines connexes, et vise également à renforcer la participation et les fonctions de surveillance de la société civile et des parlementaires en vue de prévenir et de combattre le commerce illicite des armes à feu. Le projet s'adresse, entre autres, aux femmes pénalistes. Il comprend également des activités spécialement conçues pour renforcer la participation et la surveillance des organisations de la société civile et des parlementaires, qui s'attachent, elles aussi, à mettre l'accent sur le rôle des femmes. Ce rôle, l'Office le promeut en participant activement à l'examen et à l'analyse des lois nationales sur la maîtrise des armes à feu. Il a encadré la présentation par les femmes de l'apport légitimant leur participation à l'harmonisation législative au niveau régional en organisant deux conférences régionales où des participantes pénalistes ou représentantes de la société civile ont présenté et défendu leurs contributions. Il procède à l'élaboration d'un programme complet de maîtrise des armes à feu tenant compte des sexospécificités en tant que question intersectorielle. Planifiées sur la base du programme et destinées aux pénalistes des deux sexes, les activités de renforcement des capacités prévues sont axées sur le développement des compétences nécessaires à la prévention du trafic des armes à feu, à sa détection et aux enquêtes et poursuites les visant.

Les 10 et 11 avril 2013, à Vienne, l'ONUDC a organisé, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, une réunion d'experts pour la promotion de l'application des Principes de base, adoptés en 1990, sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Les experts, dont 14 femmes, ont recommandé que l'examen de l'application des Principes s'accompagne de l'étude des besoins en directives précises sur le recours à la force s'agissant des femmes.
